



Site Natura 2000 en mer « Plateau de Rochebonne » (SIC)

Compte-rendu du groupe de travail « Gestion » n°3 Le 24 mai 2012, CRPMEM Pays de la Loire, Les Sables d'Olonne.

Réf. : HC/JJ/28-b/2012

De : Jérôme Jourdain

Tél : 02.51.22.31.57

Mail : jjourdain@comite-peches.fr

Ordre du jour :

- Rappel des conclusions du GT Gestion n°2 : enjeux et objectifs de développement durable du site ;
- Définition des actions de gestion ;
- Questions diverses.

Début de la réunion : 14h15

M. Jérôme Jourdain, chargé de mission Natura 2000 en mer, accueille les participants en les remerciant d'avoir répondu présents à l'invitation et excuse les personnes n'ayant pu faire le déplacement (cf. liste des présents/excusés *in fine*).

Il rappelle les différentes étapes d'élaboration du Document d'objectifs (DOCOB) réalisées pour le site du Plateau de Rochebonne et présente les conclusions des diagnostics écologique et socio-économique, les enjeux identifiés pour le site et les objectifs de développement durable définis (voir comptes-rendus, <http://plateauserochebonne.n2000.fr/espace-d-echange/les-reunions-passees>).

Il précise que pour chaque action de gestion proposée, il est nécessaire de se questionner sur :

- la pertinence des actions à l'échelle du site : est-ce une action qui pourra être traitée à l'échelle du site ou à une échelle plus large ? ;
- la réponse à l'objectif de Natura 2000 ;
- la priorité de la proposition : action ou sous-action ?

Il souligne la présence au groupe de travail des experts scientifiques ayant participé aux campagnes scientifiques menées sur le site du Plateau de Rochebonne entre 2010 et 2011 (diagnostic écologique). Ces derniers contribuent à la définition et à la pertinence des actions de gestion à mettre en œuvre.

1

Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

Art. L.912-1 et s. du Code rural et de la pêche maritime • SIRET : 77569173600844 • Code NAF : 9412 Z
134, Avenue de Malakoff - 75116 Paris • Tel. : + 33(0)1 72 71 18 00 • Mél : cnpmem@comite-peches.fr

M. Jérôme Jourdain liste les propositions une à une.

- **Action 1** : Adapter le périmètre du site aux enjeux de conservation des habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire ayant permis sa désignation au titre du réseau Natura 2000.

Conclusion :

Les acteurs et usagers du site sont unanimes pour adapter le périmètre du site aux raisons pour lesquelles le Plateau de Rochebonne a été intégré au réseau Natura 2000.

Les connaissances acquises sur l'habitat « Récifs » justifient d'inclure La Congrée dans le périmètre du site. Les résultats du programme PACCOM (programme d'acquisition de connaissances sur les oiseaux et mammifères marins) seront une source majeure permettant l'adaptation des périmètres, après restitution fin 2014. Néanmoins, il est préférable de rassembler les connaissances scientifiques suffisantes pour lancer une démarche de modification du périmètre Natura 2000. Toutefois, en l'état des connaissances actuelles, il sera acté dans la fiche action que l'adaptation du périmètre portera au moins sur l'habitat « Récifs », notamment La Congrée. La fiche action détaillera également les actions à mener (et notamment acquisitions de connaissances) pour aboutir à une proposition de périmètre cohérente avec les objectifs Natura 2000.

- **Action 2** : Suivre les évolutions de la fréquentation et des activités socio-économiques pratiquées sur le site Natura 2000 pour s'assurer que les usages restent compatibles avec le maintien du site dans un état de conservation favorable.

Conclusion :

Il est nécessaire de suivre toutes les activités socio-économiques pratiquées sur le site pour anticiper et accompagner les usagers dans le maintien du site dans un état de conservation favorable. Même si les flottes de pêche sont en constante diminution, l'évaluation de leur fréquentation du site permettra d'évaluer les risques et pressions de ces activités, tout comme l'ensemble des autres activités. Les protocoles nationaux de suivi des activités seront intégrés dans les différentes méthodologies utilisées.

- **Action 3** : Favoriser le respect de la réglementation en vigueur.

Conclusion :

En plus de sensibiliser les usagers du site à la réglementation, elle doit permettre à l'animateur de les accompagner pour élaborer les évaluations des incidences Natura 2000.

- **Action 4** : Encourager la mise en place d'un suivi de l'état de conservation des habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire du site.

Conclusion :

Il existe déjà un protocole d'évaluation de l'état de conservation avec une réévaluation tous les six ans, à échelle biogéographique. L'Etat français a déjà fait un effort pour les états initiaux des sites Natura 2000 en finançant le programme CARTHAM. Ce programme ne pourra être reconduit tous les six ans. Néanmoins, l'animateur pourra contribuer à proposer le site du Plateau de Rochebonne comme un site pilote pour des études et programmes scientifiques et techniques, et ainsi trouver des financements supplémentaires pour améliorer les connaissances du secteur. Par exemple, il existe en Pays de la Loire huit sites où le protocole DCE (Directive cadre sur l'eau) est appliqué aux champs de laminaires.

- **Action 5 :** Regrouper et intégrer au DOCOB les données issues des programmes nationaux en lien avec Natura 2000, et bancariser tout type de données participant à l'amélioration des connaissances générales sur le milieu marin.

Conclusion :

Il existe déjà des canaux et formats habituels de banque de données (AAMP, INPN, etc.) et divers systèmes d'information, ce n'est donc pas le rôle de l'animateur. Il peut contribuer à regrouper les données, notamment celles issues des enquêtes et divers suivis participatifs d'amélioration des connaissances, et s'assurer qu'elles répondent bien aux objectifs fixés. L'animateur peut également assurer le rôle d'utilisateur de ces différentes banques de données en signant des conventions avec les organismes concernés (MNHN pour l'INPN, AAMP pour le SINP Mer, CNRS, etc.) pour avoir les données.

- **Action 6 :** Mettre en place un réseau d'observation des mammifères marins en partenariat avec d'autres AMP de la façade Atlantique.

Conclusion :

Le monitoring des populations de mammifères marins devrait être conçu à l'échelle des façades maritimes ou des sous-régions DCSMM. Ce serait sans doute une perte de moyen importante que chaque site Natura 2000 développe son propre protocole de suivi des cétacés (sauf quand des groupes ou populations résidents sont identifiés). Au lieu de mettre en place un nouveau réseau, il est préférable d'intégrer des réseaux d'observation des mammifères marins déjà existants à l'échelle de la façade Atlantique (Observateurs de l'Atlantique, Apecs (pour sélaciens), etc.).

- **Action 7 :** Encourager à approfondir les connaissances sur le rôle et le fonctionnement du site dans les potentialités d'accueil des espèces d'intérêt communautaire du site.

Conclusion :

La mise en œuvre de cette action n'est pas du ressort de l'animateur, il ne peut donc pas « mettre en place » cette action, il ne peut que contribuer à encourager, suivre et veiller les programmes d'acquisition de connaissances existants ou à mettre en œuvre. Ces préconisations seront actées dans la fiche action concernée, qui précisera les thématiques à approfondir (production primaire, chaîne alimentaire, zone de frayère à poissons, etc.).

- **Action 8 :** Veiller à préciser la description et la cartographie des habitats marins à fort enjeu patrimonial.

Conclusion :

Il s'agit là de maintenir un niveau de connaissance important en termes de cartographie et description des habitats marins. Cette action sera principalement appliquée, si besoin, lorsque le périmètre du site sera modifié.

- **Action 9 :** Suivre la mise en place de programmes d'études et de recherche concernant l'évaluation des pressions et impacts, de leurs origines, naturelles ou anthropiques, sur les habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire.

Conclusion :

Cette proposition sera intégrée, sous forme de sous-action, au sein d'une action plus générale sur le suivi et l'accompagnement des usages et usagers.

- **Action 10** : Animer une réflexion prospective sur l'évolution des changements globaux et de leurs effets sur l'état de conservation des habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire du site.

Conclusion :

Avant de mener une réflexion sur les effets des changements globaux, il est nécessaire de commencer par une revue bibliographique de la question afin de bien préciser quelle est la variabilité des conditions thermiques sur le Plateau de Rochebonne. De même il pourrait être fait un point de connaissance sur les laminaires concernant leur capacité à supporter telle ou telle condition de température. Il faut estimer l'ampleur des variations puis voir quels sont les effets, positifs ou négatifs, le tout à une échelle adaptée afin d'évaluer ces pressions naturelles sur le site.

- **Action 11** : Assurer l'adaptation et la cohérence des actions de gestion, nouvelles ou modifiées.

Conclusion :

L'un des objectifs de l'animateur est de mener le DOCOB de façon cohérente. Cette sous-action est à intégrer à la fiche-action relative à l'animation du site.

- **Action 12** : S'informer de la mise en œuvre des autres plans de gestion d'AMP élaborées à l'échelle de la façade Atlantique et assurer la compatibilité des actions de gestion proposées.

Conclusion :

Il est important d'assurer la cohérence des actions du site avec les autres AMP (Natura 2000 façade Atlantique, PNM, etc.). L'animateur pourra alors intégrer des réseaux de gestionnaires d'aires marines protégées et participer activement à la formation du réseau Natura 2000 marin.

- **Action 13** : Suivre la mise en œuvre de la directive cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM), notamment le PAMM de la sous-région marine « golfe de Gascogne ».

Conclusion :

Tout comme d'autres projets ou programmes, l'animateur participera et veillera à insérer le site du Plateau de Rochebonne dans les programmes scientifiques et techniques qui auront un intérêt pour ce dernier.

- **Action 14** : Veiller à la prise en compte des impacts des pollutions marines sur les habitats, habitats d'espèce et espèces d'intérêt communautaire dans l'écriture et le déploiement des dispositifs de gestion des pollutions marines.

Conclusion :

Une réflexion est à mener sur les impacts des pollutions marines et leur gestion. A intégrer dans une autre action plus générale portée sur l'acquisition de connaissances et veille scientifique du site.

- **Action 15** : Vulgariser les informations scientifiques sous forme de modules et d'outils pédagogiques.

Conclusion :

Cette action doit permettre de faciliter la transmission d'informations aux usagers du site Natura 2000. Tout comme les autres actions de sensibilisation, cette proposition constituera une sous-action de sensibilisation, plus générale. Il peut être envisagé de créer un sujet de stage de Master sur cette sous-action avec l'université de La Rochelle.

- **Action 16** : *Fédérer les usagers du site à la charte Natura 2000.*

Conclusion :

Cette proposition est l'un des rôles clés de l'animation. Elle doit faire partie de l'action plus globale de « sensibilisation ».

- **Action 17** : *Valoriser la mise en œuvre d'actions de science participative*

Conclusion :

Cette action est à mettre en lien avec les actions où les usagers peuvent être impliqués dans l'acquisition de connaissances.

- **Action 18** : *Suivre les programmes de valorisation et de promotion des produits issus d'une pêche durable.*

Conclusion :

Le suivi de ces programmes sera réalisé au même titre que les autres suivis. Il s'agira de réaliser une veille de des programmes de valorisation de la démarche. Le terme « pêche durable » sera quant à lui assuré par l'adhésion à la Charte Natura 2000 qui listera un certain nombre d'engagements à respecter.

- **Action 19** : *Informers les usagers et le grand public de la mise en œuvre du DOCOB, de l'évolution des plans de gestion et autres documents de planification existants en mer.*

Conclusion :

La diffusion d'outils de communication tels que des plaquettes, des lettres d'information, etc., doit également permettre de rassurer le grand public sur les tenants et aboutissants du réseau Natura 2000, encore souvent perçu comme un secteur d'interdiction d'activités humaines.

- **Action 20** : *Définir les indicateurs de suivi de mise en œuvre des actions de gestion et des résultats obtenus.*

Conclusion :

Cette action sera réalisée dans la rédaction des fiches actions de chaque activité, elle est donc à supprimer. Un tableau de bord des actions mises en œuvre sera lui aussi réalisé. Il faudra néanmoins veiller à ce que l'animateur suive ces indicateurs. Le rôle de l'animateur sera précisé dans une action plus globale « animation et vie du site ».

- **Action 21** : *Suivre les impacts socio-économiques des actions de gestion définies dans le DOCOB sur les usages.*

Conclusion :

Cette proposition constitue une sous-action de « l'animation et de la vie du site ». A conserver.

- **Action 22** : *Développer un outil de collecte de la perception des usagers sur la mise en œuvre de l'AMP.*

Conclusion :

Cette proposition constitue une sous-action de « l'animation et de la vie du site ». A conserver.

Le troisième groupe de travail « Gestion » a choisi de rassembler certaines propositions, qui constituaient des sous-actions, en une seule action.

Ci-dessous les actions de gestion proposées (non-exhaustives et modifiables) :

Actions de gestion		Sous actions (correspondant aux <i>(actions)</i> proposées dans le document de travail du 14 mai 2012).
1	Adapter le périmètre du site aux enjeux de conservation	(1)
2	Suivre et accompagner les usages (pour qu'ils restent compatibles avec le maintien du site dans un état de conservation favorable)	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des suivis de fréquentation réguliers de l'ensemble des usagers : suivi <i>in situ</i>, enquêtes auprès des professionnels, des plaisanciers, etc.) ; (2) - Intégrer les évolutions méthodologiques des protocoles nationaux de suivi des activités ; (2) - Maintenir à jour la liste des usagers ou groupes d'usagers fréquentant le site ; - Fédérer les usagers du site à la Charte Natura 2000 ; (16)
3	Sensibiliser les usagers et acteurs du site	<ul style="list-style-type: none"> - Cibler les usagers pour les informer et les sensibiliser à la réglementation et aux enjeux de protection des habitats et espèces d'IC ; (2 ; 3) - Vulgariser les informations scientifiques et expliquer la démarche Natura 2000 sous forme de modules et d'outils pédagogiques ; (15 ; 19) - Impliquer les usagers dans l'acquisition de connaissances et favoriser la coopération entre scientifiques ; (17) - Informers les usagers et le grand public de la mise en œuvre du DOCOB, de l'évolution des plans de gestion et autres documents de planification existants en mer. (19)
4	Suivre et assurer une veille des programmes et projets de recherche ayant un intérêt pour le site	<ul style="list-style-type: none"> - Participer aux programmes scientifiques et techniques d'intérêt pour le site : évaluation des pressions et des impacts (naturels ou anthropiques), prise en compte des impacts des pollutions marines (hydrocarbures, macro déchets, etc.), programmes de valorisation de la démarche Natura 2000, etc. ; (9 ; 10 ; 14 ; 18) - Encourager à placer le Plateau de Rochebonne comme site pilote dans les programmes d'intérêt pour le site etc. ; (13) - Développer, en s'insérant dans d'autres programmes (tel que site pilote DCMM), un protocole adapté à la mise en place d'un suivi de l'état de conservation du site ; (4 ; 13) - Encourager à approfondir les connaissances sur le rôle et le fonctionnement du site dans les potentialités d'accueil des espèces d'intérêt communautaire du site (en s'insérant dans d'autres programmes) ; (7 ; 13) - Intégrer des réseaux d'observation des mammifères marins existants ; (6) - Maintenir un niveau de connaissance important en terme de cartographie et description des habitats et espèces d'IC (inventaires complémentaires, etc.) ; (8) - Encadrer la mise en œuvre d'actions de science participative ; (17) - S'assurer de l'accès aux données scientifiques qui auront un intérêt pour le site (par conventions avec organismes, etc.) ; (5)

5	Participer activement à la formation du réseau Natura 2000 en mer	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer des réseaux de gestionnaires pour s'assurer de la cohérence des actions du site avec les autres aires marines protégées; (12) - Initier les échanges avec les sites de la façade Atlantique pour mener des réflexions sur les actions communes.
6	Animation et vie du site	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la mise en œuvre des actions de gestion ; - Accompagner et conseiller les usagers dans la réalisation des évaluations des incidences. (3) - Organiser les COPIL et créer un groupe de travail axé sur le suivi des actions mises en place ; (11) - Suivre les indicateurs de réalisations des actions (tableau de bord) ; (20) - Suivre les impacts socio-économiques des actions de gestion sur les usages ; (21) - Développer un outil de collecte de la perception des usagers sur la mise en œuvre du site ; (22) - Rechercher les financements mobilisables et participer aux montages pour les programmes et projets de recherche d'intérêt pour le site.

M. Jérôme Jourdain rappelle que chaque action sera détaillée sous forme de « fiche-action » dont le prochain et dernier groupe de travail « Gestion » aura pour objectif de les pré-valider avant validation finale en COPIL. Pour faciliter la construction de ces « fiches-action », le chargé de mission les transmettra une à une aux membres du GT sous forme de document de travail.

Fin de la réunion : 17h05

Liste des présents/excusés :

Prénom NOM	Structure	Fonction	Emargement
Anthony MORIN		Patron pêcheur	<i>Excusé</i>
Nathalie METLZER	AAMP	Responsable antenne Atlantique	<i>Excusée</i>
Olivier MUSARD	AAMP	Chargé de mission	<i>Excusé</i>
Benjamin COURTADON	AEMA		<i>Excusé</i>
Patrick KERVERDO	Armateur de France		<i>Excusé</i>
Anne-Laure BARILLE	Bio-Littoral	Directrice	Présente
Perrine DUCLOY	CNPMEM	Chargée de mission	Présente
Jérôme JOURDAIN	CNPMEM	Chargé de mission N2000	Présent
Pierre-Guy SAURIAU	CNRS, Université de La Rochelle	Chercheur	Présent
Philippe DE VALENCE	Conseil Général Charente-Maritime		<i>Excusé</i>
José JOUINEAU	CRPMEM Pays de la Loire	Président	Présent
Fanny BRIVOAL	CRPMEM Pays de la Loire	Chargée de mission	<i>Excusée</i>
	CRPMEM Pays de la Loire	Antenne locale de Saint-Gilles	<i>Excusée</i>
Laurie DURAND	CRPMEM Poitou-Charentes	Chargée de mission	Présente
Matthieu BRUNET	DDTM 17	Service eau et biodiversité	<i>Excusé</i>
Frédérique CHAUMEREUIL	DDTM 85		Présente
Pascal NAULLEAU	DDTM/DML 85	Chargé de mission	<i>Excusé</i>
Jacques LEBREVELEC	DDTM/DML 85	Délégué à la mer et au littoral	Présent
Françoise GUIMAS	DREAL Pays de la Loire	Chargée de Mission N2000	Présente
Muriel CHEVRIER	DREAL Poitou-Charentes	Chargée de Mission N2000	<i>Excusée</i>
Eric LE GALL	FFESSM		<i>Excusé</i>
Annick DANIS	FNPPSF	CPML 17 - Représentante	<i>Excusée</i>
Jackie PLATAUT	FNPPSF	ANB Bourgenay - Représentant	<i>Excusé</i>
Guy PERRETTE	FNPPSF	Représentant	<i>Excusé</i>
Jean-Pierre LEAUTE	Ifremer	Représentant Station La Rochelle	Présent
Ségolène TRAVICHON	LPO	Chef de service espace protégé	<i>Excusée</i>
Tiphaine RIVIERE	Mission d'étude PNM Pertuis Gironde	Chargée de mission	<i>Excusée</i>
Sandrine DERRIEN	MNHN	Chargée de Recherche	<i>Excusée</i>
Pierre LE GALL	Nature Environnement 17	Représentant FNE	Présent
Nolwenn GACE RIMAUD	Pêcheurs de Bretagne	Représentante CCR Sud	Présente
André DUCHENE	UNAN	Représentant 17	Présent
Elise PETRE	WWF	Chargée de projet pêche durable	<i>Excusée</i>